

INVITATION ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S 2 MARS 2019

Goldau

Maison paroissiale Eichmatt, Rigistrasse

Début : 10h45



INFORMATION IMPORTANTE

Carte de délégué-e-s

Ne pas oublier d'imprimer le courriel avec la carte de délégué-e.
Contre remise de ce courriel, tu recevras la carte de vote qui te donnera le droit de participer aux votes !

DATES 2019

Dimanche 20 octobre 2019
Élections fédérales 2019

Vendredi 29 novembre 2019
Conférence de coordination

Samedi 30 novembre 2019
Assemblée des délégué-e-s

Chères et chers camarades,

La première Assemblée des délégué-e-s de cette année 2019 sera aussi la dernière assemblée nationale du parti avant les élections fédérales. Nous allons nous réunir une fois encore avant de lancer notre campagne, faite de discussions, d'actions téléphoniques, d'affiches et de flyers.

Quiconque vote pour le PS doit connaître les thématiques prioritaires que nous défendons : limitation des primes d'assurance-maladie, égalité systématique entre les hommes et les femmes, pas un franc de plus pour le pétrole, droit au travail et à la formation pour tous.

« L'emploi et la formation pour toutes et tous » constituera le thème central de notre Assemblée des délégué-e-s, organisée à Goldau. Le PS veut que toute personne vivant en Suisse ait le droit de suivre une formation et la possibilité de travailler. Il n'est pas acceptable que des gens désireux d'exercer une activité lucrative ne puissent pas le faire parce qu'ils sont considérés par le marché du travail comme « trop âgés », « trop étrangers » ou « pas assez qualifiés ». En effet, l'intégration sociale ne passe pas par des contrats ni des déclarations d'intention, mais plutôt par le travail. Tel est le thème de notre papier de position intitulé « Emploi et formation pour toutes et tous ».

Nous nous réjouissons de vous revoir avant de retrousser nos manches pour la campagne électorale et de propager notre message dans tous les cantons. Une campagne électorale qui vise à briser la majorité de droite qui sévit à Berne et paralyse la Suisse depuis trop longtemps. Le 2 mars, à Goldau, nous nous réunissons pour donner l'élan nécessaire à cette campagne.

Cordiales salutations,



Rebekka Wyler et
Co-secrétaire générale



Michael Sorg
Co-secrétaire général

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S DU 2 MARS 2019

- 10h45**
- 1. Ouverture de l'AD et salutations**
Discours de bienvenue :
 - Andreas Marty, président du PS du canton de Schwyz
 - Karin Schwiter, ancienne présidente du Conseil d'État, candidate au Conseil national pour le canton de Schwyz
 - 2. Communications**
 - 3. Discours de Christian Levrat**, président du PS Suisse, conseiller aux États (FR)
 - 4. Discours de Simonetta Sommaruga**, Conseillère fédérale
 - 5. Élections 2019 : Pour tous, sans privilèges. C'est ainsi que nous briserons la majorité de droite au Parlement.**
 - Emploi et formation pour toutes et tous : présentation et adoption du papier de position
 - Année des femmes 2019 : l'égalité maintenant !
 - Plus un franc pour le pétrole : le PS se bat contre le réchauffement climatique
 - Pour des primes d'assurance-maladie moins élevées : actions concernant l'initiative populaire en cours
 - Ensemble contre la loi du plus fort : lançons l'année électorale !
 - 6. Affaires statutaires**
 - Budget 2019
 - 7. Initiative pour les glaciers : Pour une Suisse sans émissions de CO₂**
 - Soutien de l'initiative
 - 8. Recommandation de vote pour les élections fédérales du 19 mai 2019**
 - Arrêté fédéral sur l'approbation et la mise en œuvre de l'échange d'informations entre la Suisse et l'UE, concernant la reprise de la directive (UE) 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes (Développement des acquis de Schengen)
 - Référendum sur la loi fédérale sur la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA)
(Le OUI a déjà été décidé lors de l'AD du 29.09.2018 à Olten)
 - 9. Résolutions et propositions**
 -
- 15h30**
- 10. Clôture de l'Assemblée des délégué-e-s / apéritif**

INDICATIONS PRATIQUES

Carte de délégué-e

Chaque délégué-e inscrit-e-s reçoit sa carte de délégué-e par mail. Ce mail avec la carte de délégué-e doit être **imprimé** et remis à l'entrée de l'Assemblée contre une carte de vote. Nous vous signalons d'ores et déjà que nous n'accepterons les courriels non imprimés qu'avec une excuse valable.

Propositions et résolutions

Les propositions et résolutions doivent être transmises au secrétariat central jusqu'au **jeudi 14 février 2019 à 17h00**.

Transmettre vos propositions et vos projets de résolution à :

Parti socialiste suisse, Assemblée des délégué-e-s, Theaterplatz 4, 3011 Berne / Fax : 031 329 69 70, Courriel : ad@pssuisse.ch, renseignements téléphoniques : Colette Siegenthaler, 031 329 69 84

Propositions du Comité directeur, documentation finale

L'ensemble des documents, des propositions et commentaires du Comité directeur sur les amendements et résolutions transmis au secrétariat central pourront être consultés sur le site Internet du PS Suisse à l'adresse : www.pssuisse.ch/ad **dès le mardi 26 février 2019, à 18h00**. Ces documents ne seront plus distribués sur les tables. Veuillez les imprimer si vous souhaitez une version papier.

Demande de prise de parole et propositions

Des formulaires pour demander à être inscrit sur la liste des personnes souhaitant intervenir à la tribune seront à disposition au secrétariat de l'AD, près de la tribune. Merci de les remplir lisiblement et de les remettre au secrétariat de l'AD. Toutes les demandes de prise de parole doivent être déposées avant le début du point précédent de l'ordre du jour. Les propositions éventuelles sont à remettre sous forme écrite avec la demande de prise de parole.

Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire des délégué-e-s du 29 septembre 2018 à Olten peut être consulté et téléchargé dès maintenant sur le site Internet du PS à l'adresse : www.pssuisse.ch/ad.

Restauration

Pendant toute la journée, un buffet proposant des boissons et diverses collations sera à votre disposition.

Traduction simultanée

Les délibérations sont traduites simultanément en français et en allemand. Pour des raisons de coûts, nous sommes reconnaissants aux participant-e-s de ne prendre un casque d'écoute que si elles ou ils en ont vraiment besoin. N'oubliez pas de rendre le casque d'écoute en quittant la salle !

Langue des signes

Lors de la conférence du parti à Brugg/Windisch en 2018, le PS Suisse a été le premier parti à proposer la traduction simultanée en langue des signes. Cette offre ayant suscité un grand intérêt, si les délégués souhaitent bénéficier de cette offre, nous proposerons à nouveau une traduction (en allemand/DSGS et/ou français/LSF et/ou italien/LIS). Pour évaluer cette nécessité, veuillez nous en informer avant le **vendredi 8 février 2019** en indiquant si vous souhaitez recevoir l'offre en allemand/DSGS ou en français/LSF ou en italien/LIS. Envoyez votre mail à ad@pssuisse.ch.

Personnes malentendantes

Les personnes porteuses d'implants peuvent nous le signaler à l'avance par mail (ad@pssuisse.ch) afin que nous puissions commander des amplificateurs de casque.

Service de garderie pour les enfants

Durant l'Assemblée des délégué-e-s et ce dès 6 enfants, un service de garderie sera assuré par la section cantonale. Pour des raisons d'organisation, nous prions les intéressé-e-s de nous faire parvenir, jusqu'au **vendredi 8 février 2019**, une demande écrite, avec noms, prénoms et âge des enfants, à l'adresse mail suivante : ad@pssuisse.ch. Le PS Suisse informera les intéressé-e-s, au plus tard deux semaines avant l'Assemblée des délégué-e-s, si ce service sera mis en place ou non.

Accès pour les camarades en situation de handicap

Les locaux du centre paroissial sont accessibles en fauteuil roulant. Toutefois, étant donné qu'une entrée annexe doit être utilisée, vous pouvez obtenir un plan avec une description du chemin à emprunter à l'adresse ad@pssuisse.ch.

Transports publics en direction d'Arth-Goldau

Vous trouverez les meilleures correspondances à l'adresse <http://www.cff.ch>.

Situation du centre paroissial

À la gare d'Arth-Goldau, vous trouverez un passage souterrain jusqu'au Rigibahnen. En prenant ce passage, vous pourrez rejoindre le centre paroissial confortablement et facilement en 5 minutes par la Rigistrasse ([voir plan](#)).

POINT 5 DE L'ORDRE DE JOUR

ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2019 – NOUS FRANCHIRONS LE SEUIL DES 20 %

PAPIER DE POSITION : EMPLOI ET FORMATION POUR TOUTES ET TOUS

[Le papier de position « Emploi et formation pour toutes et tous »](#) est publiée en tant que document de recherche.

Seules les 12 revendications sont amendables. Il convient toutefois de noter que chaque demande peut être assignée spécifiquement et doit contenir une revendication spécifique (demande de suppression, de modification ou de changement) et une justification. Les demandes doivent être soumises au moyen du [formulaire d'amendements](#) annexe en format Word.

Pour des raisons de coûts et de temps, seules les recommandations de la direction sont traduites.

Nous demandons à tous les motionnaires de se conformer à ces différentes exigences.

POINT 6 DE L'ORDRE DE JOUR

AFFAIRES STATUTAIRES

BUDGET 2019

	Comptes 2016	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019
Recettes	4'658'082	5'646'035	4'926'310	6'001'425
Cotisations	1'878'706	1'924'286	2'287'600	2'154'925 ¹⁾
Cotisations des membres	1'636'235	1'658'865	2'020'300	1'882'625
Versements de solidarité	242'471	265'421	267'300	272'300
Récolte de fonds	2'002'700	2'707'885	1'597'610	2'028'640 ²⁾
Dons des membres	628'150	581'874	425'000	405'000
Dons des bienfaiteurs(trices)	1'314'090	1'458'804	1'123'110	1'311'640
Dons divers	60'460	667'207	49'500	312'000
Ventes	199'905	285'989	242'200	163'700 ³⁾
Autres recettes	576'770	640'541	633'900	999'160 ⁴⁾
Dissolution des provisions	-	87'334	165'000	655'000 ⁵⁾
Dépenses	4'653'789	5'644'268	4'925'067	5'995'325
Frais de production	264'838	214'091	215'600	237'538 ⁶⁾
Médias	236'638	166'589	192'600	168'000
Courriels p. les membres (ea PS Femmes*)	28'200	47'501	18'000	64'538
Nouveaux projets de recherches de fonds	-	-	5'000	5'000
Coût d'achat des marchandises	22'032	4'408	-	5'000
Frais de personnel et assurances sociales	2'371'537	2'779'102	2'896'852	3'423'661 ⁷⁾
Autres frais de personnel	123'201	106'284	172'820	166'200 ⁸⁾
Frais de location	242'145	303'563	287'568	251'016 ⁹⁾
Entretien, réparations, leasing	60'962	56'958	71'600	44'500 ¹⁰⁾
Assurances choses, taxes	4'449	5'734	6'600	6'600
Frais administratifs	373'595	467'724	316'128	366'660 ¹¹⁾
Frais informatiques	78'559	90'262	111'500	90'500 ¹²⁾
Frais publicitaires (campagnes)	16'594	405'447	62'000	444'900 ¹³⁾
Frais divers du parti	585'335	542'527	388'700	626'950 ¹⁴⁾
Approvisionnement des provisions	466'610	517'513	187'000	165'000 ¹⁵⁾
Amortissements	49'305	146'621	208'300	166'400 ¹⁶⁾
Résultat financier	262	6'737	400	400
Résultat extraordinaire	5'633	2'701	-	-
Résultat annuel	4'292	1'767	1'243	6'100

CENTRE DE COÛTS

	Comptes 2016	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019
Parti	1'571'107	1'598'887	1'686'608	1'666'575 ¹⁷⁾
Cotisations	1'862'541	1'908'131	2'271'800	2'140'125
Dons	604'685	592'341	405'000	405'000
Dépenses courantes	-29'441	-34'120	-48'000	-59'000
Frais de personnel et généraux	-640'331	-625'544	-625'830	-616'613
Congrès	-63'808	-	-90'000	-
AD	-45'213	-68'589	-55'000	-60'000
Actions politiques ponctuelles	-477	-326	-5'000	-
Dépenses CD/présidence	-5'862	-4'808	-8'200	-8'200
Dépenses des commissions	-1'239	-1'479	-3'000	-3'000
Indemnités de la présidence yc dép.	-71'794	-71'798	-71'934	-71'837
Dépenses de la vice-présidence	-25'200	-25'200	-25'200	-25'200
Relations internationales	-12'755	-17'144	-21'800	-34'700
Concept économique	-	-24'916	-36'229	-
Formation	-167'054	-150'193	-235'042	-146'760 ¹⁸⁾
Frais de personnel et généraux	-137'772	-120'859	-164'342	-108'060
CoCo	-10'598	-12'936	-15'000	-15'000
Formation interne	-1'000	-84	-14'100	-8'100
Université d'été	-2'788	-6'931	-5'600	-5'600
Recrutement de membres	-4'370	-3'977	-5'000	-5'000
Economie & démocratie	-10'526	-5'000	-5'000	-5'000
Grève générale - jubilé	-	-406	-26'000	-
PS60+	-61'835	-60'273	-70'746	-109'801 ¹⁹⁾
Frais de personnel et généraux	-35'775	-36'392	-35'746	-71'501
Dépenses courantes	3'044	7'238	4'100	3'000
Dépenses de la présidence	-7'000	-7'000	-7'000	-7'000
CD/conférences	-15'101	-14'650	-16'600	-18'300
Rencotres thématiques/campagnes	-7'003	-9'470	-15'500	-16'000
PS Migrant-es	-23'100	-22'962	-47'151	-43'702 ²⁰⁾
Frais de personnel et généraux	-16'784	-19'173	-37'151	-33'702
Dépenses courantes	-6'316	-3'789	-10'000	-10'000
JS/Juso	-186'203	-186'378	-190'850	-173'171 ²¹⁾
Frais de personnel et généraux	-186'203	-186'378	-190'850	-173'171
PS Femmes*	-90'023	-97'529	-125'421	-165'329 ²²⁾
Frais de personnel et généraux	-83'688	-76'109	-91'221	-81'678
Courriels du PS Femme*	14'961	18'577	-2'700	2'300
Dépenses courantes	-9'089	-19'309	-2'500	-3'050
Dépenses de la présidence	-4'467	-3'476	-8'500	-10'500
Assemblée des membres	-7'740	-9'167	-14'500	-15'700
Campagnes	-	-8'045	-6'000	-10'000
Année féministe	-	-	-	-46'701

	Comptes 2016	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019
Publications	-332'753	-249'341	-264'029	-245'391
links	-216'006	-140'673	-152'366	-138'134
socialistes	-93'178	-71'892	-78'062	-72'258
PS Svizzera	-23'570	-36'777	-33'600	-35'000
Campagnes, mobilisation, IT	-1'370'688	-1'344'152	-1'329'006	-1'659'345
Frais de personnel et généraux	-670'598	-901'268	-972'506	-1'038'058
Dépenses courantes	13'711	-10'577	-21'500	-21'500
Campagnes	-183'370	-119'031	-180'000	-81'000
Journaux de votations	-37'826	-13'380	-15'000	-15'000
Référendums	-174'004	-80'496	-30'000	-30'000
Initiatives	-120'250	-119'399	-10'000	-289'538
Elections 2019	-198'352	-100'000	-100'000	-834'250
Dissolution Provisions campagnes/élections	-	-	-	650'000
Récolte de fonds	664'263	687'697	651'879	998'025
Frais de personnel et généraux	-303'218	-277'594	-279'231	-253'615
Diss./approvisionnement des prov.	-46'610	-193'379	-7'000	5'000
Résultat de la collecte de fonds	1'279'100	1'434'844	1'123'110	1'311'640
Récolte de fonds en ligne	34'990	23'960	-	-
Legs	-	-134	-5'000	-5'000
Part revenant aux partis cantonaux	-300'000	-300'000	-180'000	-60'000
Assainissement financier	-	-180'000	-75'000	-115'000
Résultat Shop	580	6'011	-	-
Résultat annuel	4'292	1'767	1'243	6'100

COMMENTAIRE SUR LE BUDGET 2019

Le budget 2019 est équilibré. Il fait état de l'ensemble des dépenses et des recettes du PS Suisse.

1. Cotisations

Le calcul des cotisations des membres se base sur l'effectif comptabilisé en 2018, avec prise en compte du nombre estimé de retraits en 2018. En 2018 et en 2019, après leur augmentation (à partir de 2018), le PS Suisse ne perçoit/percevra pas de cotisations pour les nouvelles entrées auprès des sections/Partis cantonaux. En 2019, cela entraînera temporairement une diminution des recettes provenant des cotisations des membres. Les Partis cantonaux reversent régulièrement, dans les délais de paiement impartis, les cotisations au Parti national. Du fait de cette évolution positive, les crédits d'escompte accordés aux Partis cantonaux restent inchangés.

2. Récolte de fonds

Les dons des membres sont comptabilisés « net », tout comme les dons libres (donatrices et donateurs). Le budget est établi avec prudence, à partir des recettes réelles des dernières années, avec prise en compte de la légère augmentation prévue des recettes provenant des dons en raison de l'année électorale. Le montant total des recettes provenant des dons est donc supérieur au budget 2018.

Les autres dons incluent en 2019 les recettes obtenues grâce à l'appel de dons adressé aux lectrices et aux lecteurs de *links* et de *socialistes* ainsi qu'aux membres des Femmes* socialistes suisses et du PS60+. Ils comprennent également les recettes attendues provenant des campagnes de collecte de fonds (*fundraising*) électroniques pour le budget électoral de 2019.

3. Ventes

Les recettes provenant de la vente d'encarts, de suppléments ou de publications sont légèrement inférieures aux prévisions budgétaires habituelles en raison de la baisse des recettes provenant de la publicité et des suppléments. Les recettes comprennent en outre la participation des Partis cantonaux et des sections à la réalisation de campagnes de mobilisation (campagnes de base) locales et cantonales ainsi que les recettes des manifestations prévues. Les recettes des campagnes de mobilisation (campagnes de base) locales et cantonales sont plus faibles pendant l'année électorale.

4. Autres recettes

Ce poste comprend entre autres les contributions de soutien versées par les communes ou les cantons où sont organisés les apéritifs des Assemblées des délégué-e-s. Les indemnités versées par le groupe parlementaire socialiste pour compenser les frais généraux et les prestations des secrétaires générales/généraux, des responsables des médias et du/de la responsable des finances sont inférieures à celles qui étaient prévues dans le

budget 2018 en raison d'une charge proportionnellement plus faible au titre des frais généraux.

5. Dissolution des provisions

En 2019, les provisions existantes seront libérées à hauteur de 360 000 francs pour la campagne électorale de 2019, de 290 000 francs pour l'initiative d'allègement des primes et de 5 000 francs pour de nouveaux projets de collecte de fonds.

6. Frais de production

Les coûts de production pour *links*, *socialistes* et *ps.ch* sont budgétisés à la baisse, car le changement d'imprimerie, à la fin de 2018, permettra de réduire les coûts d'impression des publications destinées aux membres. Pour 2019 sont prévus un journal de votations et un journal électoral pour la campagne électorale de 2019.

Les coûts de production pour les mailings incluent les dépenses pour le mailing d'appel aux dons adressé aux lectrices et aux lecteurs de *links* et de *socialistes* et aux Femmes* socialistes suisses, ainsi que les dépenses pour les envois effectués dans le cadre de la collecte de signatures pour l'initiative d'allègement des primes.

Les nouveaux projets de récolte de fonds comprennent notamment les dépenses pour les mesures en lien avec la brochure indiquant comment léguer tout ou partie de son testament au PS. En 2019, les dépenses seront couvertes par les provisions prévues à cet effet.

7. Frais de personnel et assurances sociales

Par rapport au budget 2018, le taux d'occupation total (y compris le groupe parlementaire) a augmenté d'environ 490 %, à 3200 % (stages inclus ; 2516 % hors groupe parlementaire). En 2019, les frais de personnel augmentent en conséquence (groupe parlementaire non inclus) de quelque 527 000 francs, pour un total de quelque 3,42 mios de francs.

Un taux d'occupation supplémentaire d'environ 600 % est dû à des emplois temporaires pour les élections de 2019, pour l'« Année féministe » 2018/2019 et pour l'initiative d'allègement des primes. En outre, les pourcentages de postes dans le domaine des campagnes et des finances/du personnel augmenteront de 25 % au total. En contrepartie, par rapport au budget 2018, les emplois temporaires pour les cent ans de la grève générale, pour l'élaboration du concept économique et pour l'introduction d'un nouveau système d'administration des membres, qui représentaient un taux d'occupation de 135 % au total, seront supprimés.

Les rémunérations prévues pour les traductions sont légèrement supérieures à ceux du budget 2018. Des traductions simultanées sont prévues pour les Assemblées des délégué-e-s, la Conférence de coordination ainsi que les conférences et les réunions du PS60+. Le budget inclut les coûts de la traduction en langue des signes pour une réunion par an.

Par rapport à 2018, les rémunérations de tiers sont inférieures d'environ 27 000 francs. Les dépenses concernent notamment la campagne électorale 2019 ainsi que les campagnes de votation et le projet d'initiative. Ce poste comprend également, en particulier, les services du bureau fiduciaire pour le traitement des salaires, les rétributions versées pour les projets de formation ainsi que pour la mise en page, la relecture/l'édition et le placement d'annonces dans les publications du parti.

8. Autres frais de personnel

Le budget prévu pour les frais de personnel restants est pour ainsi dire identique à celui de l'année précédente.

9. Frais de location

Les frais de location sont inférieurs à ceux du budget 2018. En 2019, en raison de l'année électorale, seules deux Assemblées des délégué-e-s sont prévues. Par ailleurs, le calendrier ne contient pas de Congrès. Cela explique la baisse des coûts. Les dépenses économisées du fait de l'annulation de l'Assemblée des délégué-e-s seront utilisées pour des événements régionaux de campagne électorale.

10. Entretien, réparations, leasing

Ce poste comprend entre autres la location des moyens techniques nécessaires à l'organisation de diverses manifestations. Les dépenses sont de nouveau inférieures à celles qui étaient prévues au budget pour 2017 et 2018, parce que seules deux Assemblées des délégué-e-s sont prévues et qu'aucun Congrès ordinaire de deux jours n'aura lieu en 2019.

11. Frais administratifs

Les frais administratifs sont plus élevés que dans le budget 2018. Des dépenses supplémentaires ont été engagées, notamment pour les imprimés confectionnés dans le cadre de la campagne électorale de 2019 et pour l'initiative d'allègement des primes.

12. Frais informatiques

Les dépenses informatiques (licences et maintenance) sont budgétisées à environ 90 000 francs pour cette année, soit plus bas qu'en 2018. Le coût des licences et du support pour le nouveau système de gestion des membres est inférieur à celui de l'ancien système.

13. Frais publicitaires

Les frais publicitaires incluent notamment les coûts prévus pour les campagnes publicitaires (annonces) dans la presse, les campagnes d'affichage et les campagnes en ligne pour les votations, les référendums et les initiatives.

14. Frais divers du parti

Le budget prévu pour les autres frais du parti est plus élevé qu'en 2018.

Selon l'accord conclu fin 2016, la participation des Partis cantonaux aux résultats de la collecte de fonds est limitée au montant de base de 60 000 francs pour l'année électorale. Au cours de l'année électorale, l'essentiel de ce poste consiste dans la participation du PS Suisse aux frais de personnel des responsables régionaux et des militants de la campagne de mobilisation dans les cantons. Par souci de simplicité, ce sont ici les dépenses nettes totales qui sont indiquées dans le budget, car il n'est pas encore possible de savoir avec précision quels travaux seront traités directement par le PS Suisse. Dans les comptes annuels 2019, il faut donc s'attendre à des écarts dans les frais de personnel et les autres frais du parti.

L'augmentation des dépenses concernant les autres frais administratifs s'explique notamment par les dépenses liées à la campagne électorale de 2019.

Dans le budget, les contributions versées au Parti socialiste européen (PSE) et à l'Alliance progressiste (PA) sont plus élevées qu'en 2018, car le PS Suisse va probablement devenir membre à part entière du Parti socialiste européen (PSE) en 2019.

15. Approvisionnement des provisions

En plus de la constitution de provisions pour les élections de 2023, le budget 2019 comprend également une provision générale pour l'assainissement des finances, conformément au mandat donné lors du Congrès du parti en décembre 2016.

Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée des délégué-e-s du mois de décembre 2012 à Thoun, les dons des entreprises organisées en coopératives doivent alimenter un fonds séparé. Dans cette optique, les dons reçus de la Banque Raiffeisen et de La Mobilière sont comptabilisés directement en tant que provisions depuis 2013.

L'affectation de ces moyens relève de la compétence du Comité directeur, qui en informe l'Assemblée des délégué-e-s. L'utilisation prévue de cette provision est prise en compte et dûment mentionnée dans le budget ou/et le plan financier et elle fait l'objet d'un commentaire sous la rubrique « Dissolution des provisions ».

16. Amortissements

En raison de la mise en place d'un nouveau système de gestion des données des membres en 2018, les amortissements sont, en 2019, dans une comparaison à long terme, encore plus élevés.

Centres de coûts

En atteignant un montant total de 1 192 000 francs, les coûts des Services centraux – à savoir les frais de personnel administratif et IT, la location des bureaux, l'entretien/les réparations/le remplacement du matériel et du mobilier de bureau, les assurances de choses, les frais d'administration généraux (comme les photocopies, le téléphone, les frais de port) et les amortissements – sont à peu près équivalents à ceux de l'année précédente. Un taux d'occupation de 420 %, à l'exclusion des apprentis, est budgétisé sous la rubrique des Services centraux. Les frais des Services centraux sont répercutés sur les centres de coûts primaires en fonction des charges salariales.

17. Parti

Les recettes sont inférieures à celles de l'année précédente. À ce propos, voir également les explications au point 1.

En 2019, seules deux Assemblées des délégué-e-s sont prévues, mais plusieurs campagnes électorales régionales figurent dans l'agenda. La traduction simultanée en langue des signes est prévue pour une assemblée, c'est pourquoi les coûts sont légèrement plus élevés qu'en 2018. En raison de l'adhésion à part entière au Parti socialiste européen (PSE) prévue, les dépenses du centre de coûts Affaires internationales vont augmenter.

Le pourcentage de postes d'environ 330 % au total reste plus ou moins inchangé par rapport à 2018.

18. Formation

Le budget alloué à la formation est inférieur à celui de 2018. La raison principale en est la suppression des frais de personnel et des coûts matériels pour l'anniversaire de la grève générale encourus en 2018. Les frais de personnel (correspondant à un taux d'occupation d'environ 50 %, stage(s) non inclus) et les coûts matériels comprennent les frais de l'université d'été à Chandolin ainsi que la mise au point d'un module de formation portant sur une votation et destiné aux candidats. Ce groupe de centres de coûts comprend également des projets dans le domaine du recrutement de membres ainsi que dans ceux de l'économie et de la démocratie.

19. PS60+

Le budget total est supérieur à celui de 2018. Il couvre maintenant un pourcentage de postes global de 40 % (jusqu'à 2018 : 20 %), les indemnités pour les réunions du Comité ainsi que les charges de biens et services (frais matériels, charges administratives) pour les conférences, les événements thématiques et les campagnes. Certaines activités du PS60+ dans le cadre de la campagne électorale figurent dans le centre de coûts « Élections ».

20. PS Migrant-e-s

Le budget total est en ligne avec le budget 2018. En plus des moyens alloués à un taux d'occupation de 20 %, un budget de 10 000 francs est disponible pour les coûts matériels. Les activités du PS Migrant-e-s dans le cadre de la campagne électorale figurent dans le centre de coûts « Élections ».

21. JS/Juso

Selon un accord conclu avec la Jeunesse socialiste suisse, le PS Suisse prend en charge les frais de personnel pour la secrétaire générale de la Jeunesse socialiste suisse, une partie du salaire brut de la présidente de la Jeunesse socialiste suisse ainsi que l'ensemble des frais généraux (au prorata) des collaborateurs de la Jeunesse socialiste suisse. La contribution régulière aux campagnes se monte à 15 000 francs, comme en 2018. Dans le cadre de la campagne électorale, une contribution supplémentaire de 30 000 francs a été prévue au budget dans le centre de coûts « Élections ».

22. Femmes* socialistes suisses

Le budget des Femmes* socialistes comprend un taux d'occupation de 50 % (10 % supplémentaires sont financés par le groupe parlementaire PS). Par ailleurs, il prévoit des coûts matériels quasi constants pour les campagnes et les assemblées ainsi qu'une rémunération pour les réunions des comités. Le projet « Année de la femme » comprend un contrat de travail temporaire de 60 % courant de juillet 2018 à juin 2019. Compte tenu des coûts matériels prévus pour le projet, le budget du projet s'élève à environ 46 000 francs en 2019.

23. Publications

Les coûts globaux des publications *links* (6 éditions), *socialistes* (4 éditions) et *ps.ch* (4 éditions) sont inférieurs à ceux du budget 2018. Le changement d'imprimerie entraîne des coûts de production moins élevés pour *links* et *socialistes*. En contrepartie, les recettes pour les annonces publicitaires et les suppléments ont été budgétisées à la baisse en raison de l'évolution de la situation au cours des dernières années. Depuis 2016, le mailing envoyé aux lectrices et aux lecteurs de *links* et de *socialistes*, qui par le passé générerait chaque fois une recette nette, est envoyé une fois par an et est planifié sur la base des années précédentes. Le budget prévu pour *links* comprend les coûts matériels pour la création d'un blog sur *links* et sur des sujets politiques actuels.

La rédaction des publications équivaut à un pourcentage de postes total de 50 %.

24. Campagnes, mobilisation et informatique

Le département Campagnes, mobilisation et informatique existe depuis 2017. Les frais de personnel et les coûts matériels de l'informatique sont gérés dans les services centraux et, comme les autres services centraux (administration, infrastructure), répartis entre les autres centres de coûts. Par conséquent, le groupe de centres de coûts Campagnes, mobilisation

et informatique ne comprend que les coûts de personnel et les coûts matériels induits dans le cadre du travail de campagne. Dans le domaine Campagnes et mobilisation, un taux d'occupation à hauteur d'environ 500 % est prévu pour 2018, stages non inclus. À cela s'ajoutent, pour une période limitée, un taux d'occupation (pourcentage de postes) de près de 500 % dans le cadre de la campagne électorale 2019 et un taux d'occupation de 70 % pour l'initiative d'allègement des primes.

Dans le domaine Campagnes, les coûts matériels comprennent les dépenses pour la production du matériel de vote, la coordination et la collaboration au sein des différents comités et alliances interpartis, la conception et la mise en œuvre d'actions médiatiques, la planification et la réalisation de campagnes d'annonces et d'affichage et d'activités en ligne, ainsi que la publication des journaux de votations. Un journal de votations est prévu en 2019.

Le budget de la campagne électorale de 2019, d'un montant brut d'environ 1,52 million de francs, soit environ 830 000 francs nets si l'on tient compte des recettes prévues de la collecte de fonds électroniques et de la contribution des groupes parlementaires, constituera le centre de gravité du budget en 2019.

L'initiative d'allègement des primes est budgétisée à environ 290 000 francs dans le budget 2019.

Des provisions d'un montant total de 650 000 francs seront libérées en faveur de ces deux grands projets.

Depuis 2018, les coûts fixes de la collecte de fonds en ligne sont gérés dans le domaine Campagnes, mobilisation et informatique. Si l'on suppose que les coûts fixes seront en 2019 couverts par l'ensemble des campagnes de récolte de fonds en ligne, les revenus qui seront générés par la campagne électorale de 2019 y sont déjà inclus.

Enfin, les dépenses de la campagne de mobilisation – notamment le soutien aux Partis cantonaux et aux sections lors d'élections et de votations cantonales et locales – sont également affectées à ce groupe de centres de coûts. Par ailleurs, l'envoi de newsletters est l'une des tâches effectuées par ce département.

25. Récolte de fonds

Les recettes sont inscrites au budget 2019 en tenant compte des recettes provenant des collectes de fonds pendant les années électorales 2011 et 2015 et de l'amélioration des résultats des collectes de fonds depuis 2016. Elles sont donc légèrement supérieures au résultat effectif de 2015.

Dans le centre de coûts Récolte de fonds est prévu un taux d'occupation de 150 % au total.

Conformément à l'accord conclu lors de la Conférence de coordination du 2 décembre 2016 entre le PS Suisse et les Partis cantonaux sur la participation des Partis cantonaux au résultat de la récolte de fonds, une somme forfaitaire de 60 000 francs sera reversée en cette année électorale.

Des provisions disponibles à la fin de 2018 pour les projets de collecte de fonds, 5 000 francs seront dissous en 2019 pour d'autres mesures en rapport avec le guide sur le legs mis au point en 2013.

POINT 7 DE L'ORDRE DE JOUR

INITIATIVE POUR LES GLACIERS POUR UNE SUISSE SANS ÉMISSIONS DE CO₂

Protéger le climat sans plus attendre ! – Une initiative populaire fédérale pour sortir des énergies fossiles

La raison d'être de l'initiative

En 2015, la Suisse a signé l'Accord de Paris sur le climat. Celui-ci demande que l'augmentation de la température de la planète soit limitée à nettement moins de 2 °C. Un réchauffement plus marqué menace les écosystèmes de toute la planète et, symptôme le plus visible en Suisse, entraîne la disparition des glaciers. À ce jour, la politique climatique suisse est loin d'atteindre les objectifs de ce traité. Alors que faire ?

Marcel Hänggi, journaliste suisse spécialisé dans l'environnement, a une solution d'une simplicité désarmante à la crise climatique : **stopper les émissions de CO₂ d'origine humaine**. En clair : il faut en premier lieu cesser de brûler des agents énergétiques fossiles.¹

L'initiative

Pour obliger la Suisse à mettre le cap sur un avenir écoresponsable et respectueux du climat, Marcel Hänggi et d'autres experts ont élaboré un projet d'initiative populaire fédérale. L'« Initiative pour les glaciers » (titre provisoire) veut ancrer les objectifs de l'Accord de Paris dans la Constitution fédérale.² C'est l'*Association suisse pour la protection du climat*, fondée récemment, qui décidera du lancement de l'initiative populaire.³

L'Association suisse pour la protection du climat

La récolte des 100 000 signatures nécessaires à la validation de l'initiative requiert un large soutien. L'*Association suisse pour la protection du climat*, en cours de constitution, est née des besoins de cette initiative. Elle est au cœur d'un nouveau mouvement proclimat qui lancera une initiative en ce sens au début de 2019. Ses membres sont des citoyennes et des citoyens de différents contextes de vie et de travail qui souhaitent s'engager ensemble

¹ À ce sujet, voir l'ouvrage de M. Hänggis intitulé „Null Öl. Null Gas. Null Kohle“ (Zéro pétrole. Zéro gaz. Zéro charbon), dans lequel il préconise de renoncer à l'utilisation des énergies fossiles d'ici à 2050 au plus tard : <http://www.mhaenggi.ch/null-ouml-null-gas-null-kohle.html>

² Voir le rapport contextuel, intitulé „Für eine Schweiz mit Null CO₂-Emissionen“ (cf. Pour une Suisse sans émissions de CO₂) : https://uploads.strikinglycdn.com/files/98c8fedb-0036-4641-9d04-db97c80fe54b/Gletscherinitiative_Erlaeuternder_Bericht_2018-08.pdf

³ On trouvera les statuts ici : <https://uploads.strikinglycdn.com/files/df4ca261-260d-4e71-9869-6679462dfe29/Klimaschutz-Schweiz-Statuten-unterschrieben.pdf>.

pour la protection du climat en Suisse. Le comité directeur est composé de Marcel Hänggi (journaliste environnemental et auteur de divers ouvrages et articles, Zurich), Myriam Roth (coprésidente ; infirmière diplômée HES et conseillère municipale verte, Bienne), Reto Raselli (agriculteur spécialisé dans les herbes biologiques et chef d'entreprise familiale) et Dominik Siegrist (coprésident, professeur à la University of Applied Sciences Rapperswil [HSR]).

Pourquoi le PS soutient-il l'initiative ?

L'Initiative pour les glaciers correspond à la position du PS en matière de politique climatique. L'initiative vise à faire pression sur le Conseil fédéral pour qu'il mette enfin en œuvre l'Accord de Paris sur le climat. En effet, la politique climatique de la Suisse est encore loin d'atteindre les objectifs fixés dans ce traité. L'initiative vise donc à ancrer les objectifs de l'Accord de Paris dans la Constitution fédérale.

L'initiative est également importante dans la mesure où la révision de la loi sur le CO₂ risque de prendre beaucoup de temps et qu'un succès n'est – de notre point de vue – pas garanti. C'est ce qu'ont montré les délibérations de la session d'hiver du Conseil national, lesquelles auraient abouti à une loi totalement diluée si la loi n'avait pas été rejetée lors du vote final.

Jalons et calendrier de l'Initiative pour les glaciers

25 août 2018 :	fondation de l'association sur le glacier de Stein
À partir de septembre 2018 :	constitution de l'association
26 janvier 2019 :	1 ^{re} assemblée générale :
	lancement de l'Initiative pour les glaciers
Printemps 2019 :	début de la collecte des signatures

Texte de l'initiative

(Le texte de l'initiative n'a pas encore été examiné par la Chancellerie fédérale.)

La Constitution fédérale est modifiée comme suit :

Art. 74a (Politique climatique)

Al. 1 La Confédération et les cantons s'engagent dans le cadre de leurs compétences en Suisse et dans les relations internationales à limiter les risques et les effets du changement climatique.

Al. 2 Pour autant que des émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine continuent d'avoir lieu en Suisse, leur effet sur le climat doit être durablement neutralisé par des puits de gaz à effet de serre sûrs au plus tard à partir de 2050.

Al. 3 Plus aucun carburant ni combustible fossile ne sera mis en circulation en Suisse à partir de 2050. Des exceptions sont admissibles pour des applications pour lesquelles il n'existe pas de substitution technique et pour autant que des puits sûrs en Suisse retirent durablement la quantité correspondante de CO₂ de l'atmosphère.

Al. 4 La politique climatique est orientée vers un renforcement de l'économie et acceptable du point de vue social. Elle utilise notamment des instruments de promotion de l'innovation et de la technologie.

Dispositions transitoires de l'Art. 74a

Al. 1 La Confédération édicte une législation d'application de l'Art. 74a dans un délai de cinq ans au maximum après son adoption par le peuple et les cantons.

Al. 2 La loi détermine une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 et cite des objectifs intermédiaires qui conduisent au moins à une réduction domestique linéaire. Elle règle aussi les instruments nécessaires au respect de la trajectoire de réduction.

Proposition du Comité directeur⁴ : soutien de l'initiative (majorité des deux tiers requise)

⁴ Cette requête a besoin, selon les statuts art. 16, al. 5, d'une majorité des deux tiers des votant-e-s.

POINT 8 DE L'ORDRE DE JOUR

RECOMMANDATION DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES DU 19 MAI 2019

ARRÊTÉ FÉDÉRAL POUR L'APPROBATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS ENTRE LA SUISSE ET L'UE CONCERNANT LA REPRISE DE LA DIRECTIVE (UE) 2017/853 MODIFIANT LA DIRECTIVE DE L'UE SUR LES ARMES (DÉVELOPPEMENT DES ACQUIS DE SCHENGEN)

Contexte

La nécessité d'agir dans le domaine des armes se fait clairement ressentir. Peu de pays en Europe ont une concentration d'armes aussi élevée que la Suisse – selon les chiffres du Small Arms Survey : plus de 27 armes à feu pour 100 habitants en Suisse. Ce volume important contraste fortement avec la forte baisse du nombre de membres des sociétés de tir. Dans de nombreux endroits, celles-ci semblent désespérément appartenir à une époque révolue et luttent pour survivre. Voici en quoi réside le principal problème : la plupart des armes à feu détenues par des particuliers en Suisse ne sont utilisées ni à des fins professionnelles (sécurité), ni à des fins sportives (tir), ni pour la chasse, mais sont conservées quelque part, inutilisées, dans l'armoire à balais ou à la cave.

Voilà qui pose problème, car cela fait de la Suisse, en Europe, un dépôt d'armes en libre-service pour les criminels, les terroristes et les paramilitaires de toutes sortes. En raison de la loi sur les armes (LArm), extrêmement libérale, de tels individus peuvent s'approvisionner en armes dans notre pays plus facilement que n'importe où ailleurs. Par ailleurs, en Suisse, un homme sur 150 se tue avec une arme à feu : le suicide par arme à feu reste très répandu chez les hommes. Grâce à la loi sur les armes de 1998 et à ses nombreux durcissements, le nombre de morts par arme à feu a pu être réduit de plus de moitié, passant de plus de 460 à 195 jusqu'en 2014. Depuis lors, cependant, ce nombre a de nouveau augmenté parallèlement à la recrudescence des achats d'arme(s). Cela augmente également les risques de violence domestique. La plupart des personnes victimes de meurtre le sont dans le contexte familial. Ce sont presque toutes des femmes. Restreindre la disponibilité des armes sauve des vies. Ce principe simple a été maintes fois prouvé scientifiquement.

La réduction de moitié du nombre de décès par arme à feu depuis 1998 a dû être acquise de haute lutte. À chaque pas visant à renforcer la loi sur les armes, le lobby des armes s'est insurgé haut et fort. L'association de la Suisse à Schengen en a été d'autant plus importante. Cela a généré la pression nécessaire pour moderniser la législation sur les armes. Tous les États de l'espace Schengen, y compris la Suisse, doivent se conformer à la directive européenne sur les armes. L'UE a encore renforcé la directive en 2017. Certes, la majorité bourgeoise de droite au Parlement a atténué en grande partie la sévérité de cette loi que le PS Suisse appelait de ses vœux, mais il y a quelques avancées importantes.

Appréciation du projet

Davantage de protection face à la violence des armes. Du fait de la directive européenne sur les armes, l'achat d'un fusil d'assaut ou d'une autre arme semi-automatique auprès d'un (re)vendeur ou d'un particulier est limité aux tireurs actifs. De telles armes « interdites » ne peuvent désormais être acquises que sur présentation d'une autorisation exceptionnelle et après fourniture de la preuve que le tir sportif est effectivement pratiqué – que ce soit en tant que membre d'une société de tir ou en tant que tireur confirmé actif dans un club. Cette preuve doit de nouveau être fournie après cinq ans et après dix ans. Cela permet d'atténuer clairement le problème suivant : aujourd'hui, d'innombrables fusils d'assaut sont en circulation, avec lesquels personne ne pratique le tir sportif.

Davantage de sécurité pour la police – avantage de sécurité pour tous. Grâce à l'association à Schengen, les cantons doivent tenir des registres électroniques des armes. Ces registres sont interconnectés depuis janvier 2017. Depuis lors, la police peut vérifier en ligne si quelqu'un possède une arme et si elle doit être désarmée. Ou savoir à qui appartient une arme susceptible d'être impliquée dans un crime. À ce jour, environ 280 000 propriétaires, avec leurs 870 000 armes, sont enregistrés. Toutefois, les armes acquises avant 2008 ne sont enregistrées que très lacunairement. Cette situation est en train de changer au moins pour les fusils d'assaut. Les armes semi-automatiques doivent maintenant être réenregistrées dans un délai de trois ans. Cela réduit le risque pour la police si elle doit intervenir ou intervenir dans un endroit inconnu. Et cela augmente les chances dans toute l'Europe d'être en mesure de résoudre les crimes commis avec de telles armes.

Davantage de coopération européenne – en finir avec le magasin d'armes en libre-service qu'est la Suisse. Les possibilités de recherche de la police se trouvent encore améliorées par le marquage et l'enregistrement individuels de tous les éléments distinctifs essentiels d'une arme, ce qui permet de les tracer. De cette façon, la police peut clarifier l'origine d'une arme utilisée pour un crime, même si elle résulte d'un « réassemblage » – et cela par-delà les frontières. Le même objectif est visé par la nouvelle obligation faite aux opérateurs de déclarer leurs ventes par voie électronique. Cela accélère toute la procédure.

Pas de mise en péril de l'association à Schengen. Si le peuple suisse n'approuvait pas la directive européenne sur les armes, l'association de la Suisse à Schengen serait en grand danger. Un miracle non prévu par les traités devrait se produire pour que l'association de la Suisse à Schengen n'expire pas automatiquement après six mois. Il n'y aurait même pas besoin d'une dénonciation. Pour empêcher la « séparation », l'UE devrait enfreindre la loi adoptée en commun et faire un pas de géant vers la Suisse. L'environnement politique européen actuel ne laisse guère de place à un tel scénario. Or, sans Schengen, les acquis de la libre-circulation des personnes à l'échelle européenne seraient perdus. Et la police agirait, pour ainsi dire, à l'aveugle dans le cadre d'opérations transfrontalières. Aujourd'hui, toutes les informations relatives à la sécurité sont transmises via le système d'information Schengen (SIS). Sans la possibilité d'y accéder, la Suisse encourrait un énorme problème de sécurité.

Proposition du Comité directeur : Recommandation de vote : OUI.